

DEL-2021-89

L'An deux mille vingt et un, le sept mai, à 14 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/4/2021, s'est réuni 'Salle du Comité ' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mme TARAGON.

MM AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

M. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 12

Représenté par mandat : 0

Objet : FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION DU PATRIMOINE ET DE MAINTENANCE EN ECLAIRAGE PUBLIC

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE, a mis en place un service de maintenance de l'éclairage public à destination de ses communes adhérentes. Il s'appuie actuellement sur une solution logicielle développée sur mesure par la société 1Spatial, dans le cadre d'un marché conclu en 2013 par le SYANE, afin de prendre en compte les spécificités liées à l'exécution de ce service.

L'application logicielle, au cœur du processus de maintenance, met en relation les services de la commune, l'entreprise de maintenance et les services du SYANE.

Le SYANE fait évoluer sa stratégie de gestion. Une nouvelle consultation a été lancée pour rechercher une solution logicielle évolutive, afin de prendre en compte l'évolution des procédures réglementaires ou internes du Syndicat, intégrer de nouveaux modes de gestion (télégestion, gestion de devis, intégration de nouvelles technologies dans le modèle de gestion...).

Le marché à conclure sera un marché de fournitures et services mono-attributaire, avec :

- Une partie à prix forfaitaires, pour les prestations de base,
- Une partie à bons de commande, pour la réalisation de prestations supplémentaires éventuelles.

Le marché fait suite à une consultation lancée en procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

